

**Arrêté du 20 février 2015 portant nomination au conseil scientifique
de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse au titre des personnalités qualifiées
NOR : JUSF1505166A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 fixant l'organisation en sous-directions de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 fixant l'organisation en bureaux de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu, l'arrêté du 26 décembre 2013 portant création du conseil scientifique de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu, l'arrêté du 26 décembre 2013 portant nomination au conseil scientifique de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse au titre des personnalités qualifiées

ARRETE

Article 1

L'article 1^{er} de l'arrêté du 26 décembre 2013 portant nomination au conseil scientifique de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse au titre des personnalités qualifiées susvisé est modifié comme suit :

- M. Patrick ALECIAN est nommé à la place de M. Sylvain BERDAH appelé à d'autres fonctions.
- Il est mis fin aux fonctions de M. Bruno AUBUSSON DE CAVARLAY au conseil scientifique de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse au titre des personnalités qualifiées

Article 2

M. Patrick ALECIAN est nommé pour la durée de fonction de M. Sylvain BERDAH restant à courir.

Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 20 février 2015.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Et par délégation,
La directrice de la protection judiciaire de la
jeunesse,

Catherine SULTAN